

## L'ÉTRAT

# « Notre programme était ambitieux mais nous en viendrons à bout »

À mi-mandat, la feuille de route est presque achevée et même dépassée par des investissements non prévus. On fait le bilan avec le maire Yves Morand.

Quel est le plus gros projet enfin terminé ?

« C'est la crèche La Ruhe qui a pris ses quartiers à la rentrée de septembre. Elle accueille 24 enfants de 3 à 36 mois sur 290 m<sup>2</sup> de locaux aménagés répondant aux dernières normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi qu'aux différentes règles imposées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). »

Quelle sera la suite de ce programme ?

« Certes, notre programme était ambitieux mais nous en viendrons à bout car il reste le gros dossier de la création de la Maison des associations au cœur du village. Cela concerne l'ilot de la place de l'église, qui comprend les anciens locaux de la crèche, de la bibliothèque et de plusieurs salles communales. Tout cela sera démolé dans les prochains mois car on ne pouvait pas construire du neuf sur du vieux car les bâtiments sont trop vétustes. Ce qui va agréablement redonner de la luminosité au village. Nous allons édifier un bâtiment de plain-pied qui sera dédié aux associa-

tions avec le concours d'un architecte programmiste que nous allons recruter. »

« L'agrandissement de l'école des Ollières va permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire »

De quelle manière avez-vous dépassé votre programme ?

« Avec l'agrandissement de l'école des Ollières d'une surface de 135 m<sup>2</sup> qui va permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire. Et surtout la rénovation thermique de l'Espace Gabriel-Rouchon qui comprendra l'isolation du bâtiment par les murs, le remplacement des vitrages, l'isolation par la toiture afin de répondre aux normes imposées par le décret tertiaire. Cela représente une surface de 1 000 m<sup>2</sup>. »

Durant ces longues années de mandature, quelle est votre plus belle chose vécue ?

« C'est la résidence des Acanthes mise en place il y a vingt ans. C'était un concept très novateur pour l'époque, qui a été repris depuis par de nombreuses communes. Cette conception reste atypique grâce à ses quatre piliers impliqués : AIMV (Agir Innover Mieux Vivre), Bâtir et Loger, la commune et l'Association des Acanthes. Cette dernière accom-



Ces bâtiments vont disparaître pour laisser place à la Maison des Associations.

Photo Progrès/Christina SABATIER

pagne les résidents en organisant des moments festifs et diverses activités. La différence avec d'autres structures est le coût s'élevant à environ 1 200 euros par mois tout compris : logement, repas de midi, ménage et même le potage du soir de légumes frais. Les résidents bénéficient de logements F2 ou F3 et peuvent vivre leur retraite avec sérénité, seul ou en couple. »

De notre correspondante  
Christina SABATIER

« Il reste le gros dossier de la création de la Maison des associations au cœur du village »

Yves Morand, maire



## SAINT-HÉAND

## Clap de fin pour le festival du cinéma



Les bénévoles du cinéma héandais ont été remerciés à cette occasion. Photo fournie par l'association

Un festival du cinéma s'est tenu du 11 mars au 31 mars sur les communes alentour afin de fêter comme il se doit les 40 ans du cinéma itinérant des monts du Lyonnais. L'ouverture de ce festival a eu lieu sur la commune voisine de Chazelles-sur-Lyon et c'est à Saint-Héand que s'est terminé, vendredi soir dernier, ce temps festif, dans les locaux de l'Espace Bouthieu.

Deux séances cinéma programmées un mercredi sur deux

Plusieurs temps forts ont marqué la soirée. Le premier a été l'accueil des bénévoles actuels et plus anciens qui donnent ou ont donné de leur temps pour le bon fonctionne-

ment du cinéma sur la commune, le mercredi. En effet, deux séances sont systématiquement proposées aux Héandais un mercredi sur deux : une première séance à 17 h 45 avec un film d'animation à destination du jeune public et une seconde à 20 h 30. Mais depuis plusieurs mois, une séance supplémentaire à 15 heures est régulièrement proposée.

Le cinéma des monts du Lyonnais a profité de cet accueil de bénévoles pour remettre les prix aux enfants qui ont participé à leur concours de dessins proposé lors de ce festival. Parmi les lauréats, on retrouve la jeune Héandaise Sacha Tripodi-Joubert, 8 ans. Les petits lauréats se sont vu remettre des li-

vres, des places de cinéma ou du matériel pour dessiner.

Dans un second temps, c'est l'harmonie locale qui a proposé différentes musiques de film avant la projection d'un court-métrage qui retrace le travail des bénévoles et son importance. Enfin, pour clore la soirée, les participants ont assisté à la projection d'*Astérix et Obélix, L'empire du milieu*.

De notre correspondante  
Sandrine CERBELLAUD

Prochaines séances le 12 avril avec *La chambre des merveilles* à 15 heures et 20 h 30 et *La vallée des momies* à 17 h 45 ; le 26 avril avec *Mon crime* à 15 heures et 20 h 30 et *Le monde de Naya* à 17 h 45.

## LA FOUILLOUSE

## Vente de « L'Épicier gourmand » : la mairie participera aux enchères

Il y a quelques mois déjà, Gilles Chambon, le gérant de L'Épicier gourmand, 38 rue de la Libération, a tiré définitivement le rideau de sa boutique. Ce fonds de commerce va être vendu aux enchères le 13 avril, à 14 h 30. Cette vente, dans les locaux mêmes de l'épicerie sera effectuée par Maître Rémy Rousselot, commissaire-priseur judiciaire.

Pour le maire, il paraît opportun d'acquiescer ce fonds de commerce laissé vacant afin de conserver et d'entretenir la vie commerciale dans le centre bourg. Un Conseil municipal exceptionnel a donc été organisé ce lundi 3 mars pour autoriser le maire à participer aux enchères et fixer les modalités de l'achat. L'idée est d'encherir le jour de la vente pour devenir ainsi propriétaire du fonds de commerce et de le rétrocéder ensuite à un porteur de projet sans attendre le délai de cinq ans imposé par la procédure d'acquisition par préemption. « Nous sommes ouverts à toutes les propositions sérieuses pour tous types de commerces qui apportent un vrai plus au village. » La mise à prix a été fixée à 8 000 euros et le montant annuel des loyers s'élève à 9 000 euros HT. Au regard du montant financier en jeu, l'acquisition de ce fonds de commerce n'est pas soumise à l'avis préalable du service des domaines.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris les frais annexes et taxes, sont inscrits au budget de la commune.



Un autre commerce devrait voir le jour en lieu et place de « L'Épicier gourmand ». Photo Progrès/Georges PICQ